

DECRET N° 70/197 du 11/6/70
portant nomination de M. Arthur PENE, Ingénieur des Travaux
Agricoles de 3ème échelon au poste de Directeur Général des
Services Agricoles et Zootechniques par intérim (régularisation)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT

Sur proposition du Ministre de l'Equipement, chargé des Eaux
et Forêts ;

Vu la Constitution ;

Vu le décret 62/442 du 29 décembre 1962 créant une direction
de l'Agriculture ;

Vu le décret 64/4 du 7 janvier 1964 fixant les indemnités de
représentation accordées aux titulaires de poste de direction et de
commandement ;

Le Conseil d'Etat entendu ;

DECRETE :

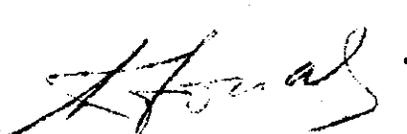
ARTICLE 1er. - M. Arthur PENE, Ingénieur des Travaux Agricoles de 3ème
échelon des cadres de la catégorie A hiérarchie II des Services
techniques (Agriculture) est nommé Directeur Général des Services
Agricoles et Zootechniques par intérim. (régularisation)

ARTICLE 2. - M. Arthur PENE bénéficiera de l'indemnité de représenta-
tion prévue à l'article 3 du décret 64/4 du 7 janvier 1964 susvisé.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prend effet à compter du 14 Mai 1969,
date de prise de service de l'intéressé, sera publié au Journal
Officiel de la République Populaire du Congo. /-

Fait à Brazzaville, le 11 Juin 1970

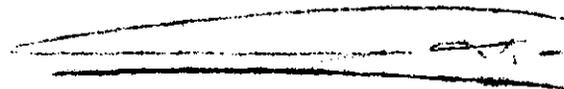
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Président du Conseil d'Etat,
Le Ministre de l'Equipement,
chargé des Eaux et Forêts


Le Chef de Bataillon Marien N'GOUABI.-

P. Le Ministre des Finances et du Budget
Le Ministre des Affaires Etrangères
chargé de l'


A. DIABATÉ
P. Le Ministre des Affaires Sociales,
de la Santé et du Travail,
Le Vice-Président du Conseil d'Etat
chargé de l'intérim


A. ICKONGA.-


Commandant A. RAOUL.-